

Projections de population à l'horizon 2030

Ralentissement du dynamisme démographique de l'Indre-et-Loire et de ses territoires

Selon un scénario prolongeant les tendances démographiques récentes, la population de l'Indre-et-Loire atteindrait 600 000 habitants en 2030. Elle augmenterait de 5,8 % en 25 ans, et à un rythme de plus en plus lent. Le nombre de seniors s'élèverait fortement au cours de cette période. En 2030, près d'un habitant du département sur trois aurait plus de 60 ans. La population en âge d'activité et l'effectif des femmes en âge de procréer accuseraient une baisse importante. Le vieillissement de la population en Indre-et-Loire, comparable à celui que connaîtrait la région Centre, serait bien plus marqué qu'en métropole. Dès 2018, le nombre de décès dans le département, en hausse continue, excéderait celui des naissances. La croissance démographique reposerait alors sur les seules migrations. Le nord-est de l'Indre-et-Loire, autour d'Amboise et de Tours, resterait plus dynamique avec un bilan naturel positif tout au long de la période, bien qu'en forte diminution.

— Claire Formont

Si les tendances démographiques observées entre 1990 et 2005 se maintenaient, la population de l'Indre-et-Loire s'élèverait à 600 600 personnes en 2030. Le département gagnerait 32 800 habitants en 25 ans, contre 89 400 au cours des 30 années précédentes.

La croissance démographique de l'Indre-et-Loire se poursuivrait à un rythme de plus en plus faible. Après avoir augmenté en moyenne de 0,7 % par an entre 1975 et 1990 et de 0,5 % entre 1990 et 2005, la population du département progresserait seulement de 0,2 % par an entre 2005 et 2030. Au cours de cette période, le département verrait son taux de croissance annuel moyen diminuer régulièrement, atteignant 0,1 % entre 2025 et 2030.

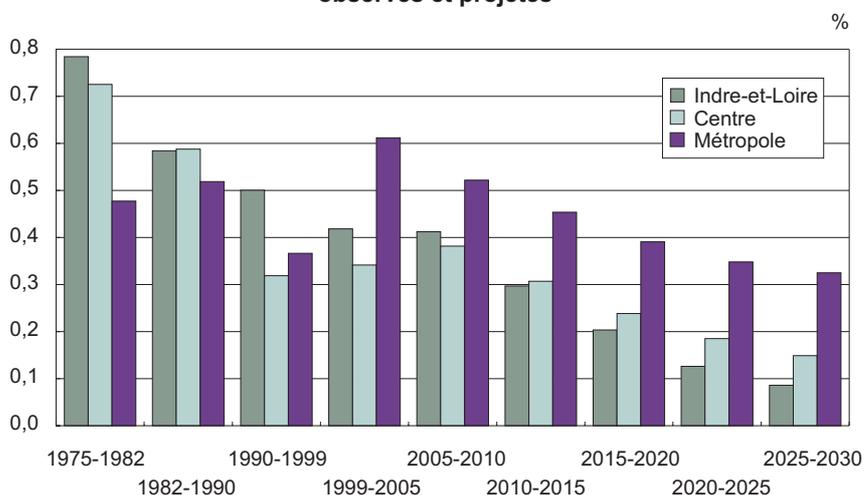
La croissance démographique de la région ralentirait aussi à partir de 2005 : la population augmente-

rait de 0,3 % par an sur l'ensemble de la période 2005-2030 et d'à peine 0,15 % par an entre 2025 et 2030. La croissance démographique départementale serait légèrement en deçà de la progression régionale à partir de 2010, alors

qu'elle lui était globalement supérieure entre 1975 et 2010.

Tout en faisant partie des quatre départements de la région dont la population augmenterait entre 2005 et 2030 (avec le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher),

Taux de croissance annuels moyens de la population observés et projetés



Sources : Insee, Recensements de la population - Omphale 2005 scénario central

Populations observées et projetées à l'horizon 2030

	Population observée			Population estimée			Taux de croissance annuel moyen		
	1975	1990	1999	2005	2015	2030	1975-1990	1990-2005	2005-2030
Cher	316 236	321 556	314 388	314 224	309 886	297 835	0,11	- 0,15	- 0,21
Eure-et-Loir	335 111	396 073	407 747	416 023	433 492	449 831	1,12	0,33	0,31
Indre	247 979	237 506	231 061	231 428	229 495	222 992	- 0,29	- 0,17	- 0,15
Indre-et-Loire	478 425	529 416	553 747	567 794	588 255	600 607	0,68	0,47	0,22
Loir-et-Cher	283 436	305 940	314 933	321 075	332 835	344 355	0,51	0,32	0,28
Loiret	489 689	580 598	618 086	639 844	683 543	736 687	1,14	0,65	0,57
Centre	2 150 876	2 371 089	2 439 962	2 490 388	2 577 506	2 652 307	0,65	0,33	0,25
Métropole	52 546 349	56 625 026	58 520 688	60 702 284	63 728 236	67 204 319	0,50	0,46	0,41

Sources : Insee, Recensements de la population 1975, 1990, 1999 - Omphale 2005 scénario central

l'Indre-et-Loire aurait la croissance la plus faible.

Le département, comme la région, connaîtrait une évolution inférieure à celle de la métropole.

Le vieillissement de la population inéluctable

L'allongement de l'espérance de vie, associé à l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-

boom, entraînerait une forte augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans entre 2005 et 2030, accélérant les tendances passées. La hausse du nombre de seniors en Indre-et-Loire atteindrait 56,8 % sur cette période. L'effectif des personnes âgées de plus de 85 ans connaîtrait la plus forte croissance, multiplié par deux entre 2005 et 2030. Les plus de 85 ans représenteraient 4,1 % de la popula-

tion départementale en 2030, contre 2,2 % en 2005.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de seniors, celui des jeunes de moins de 20 ans ne cesserait de se réduire. L'Indre-et-Loire enregistrait une décroissance du nombre de jeunes de 9,9 % entre 2005 et 2030.

La structure par âge de la population serait ainsi profondément modifiée. La part des plus de 60 ans avait déjà augmenté depuis 1990, atteignant 22,0 % en 2005. Le phénomène s'amplifierait et la proportion de seniors s'élèverait à 32,6 % en 2030. Elle serait alors comparable à la part régionale, et près de 3 points inférieure à celle attendue en France métropolitaine.

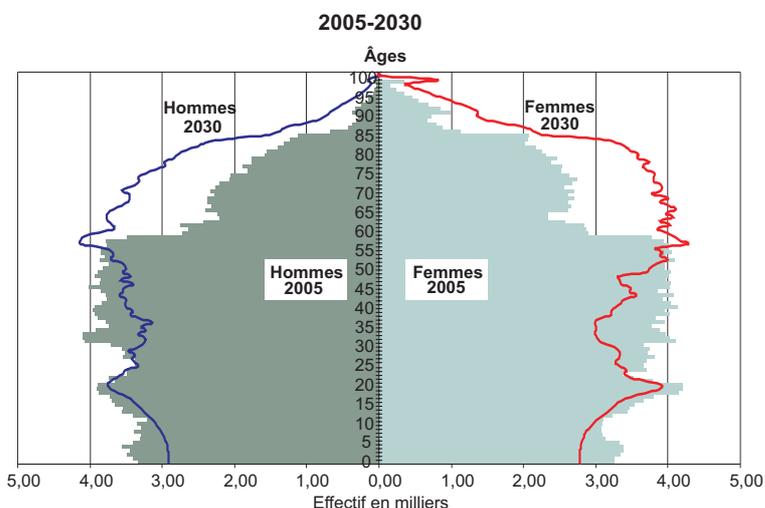
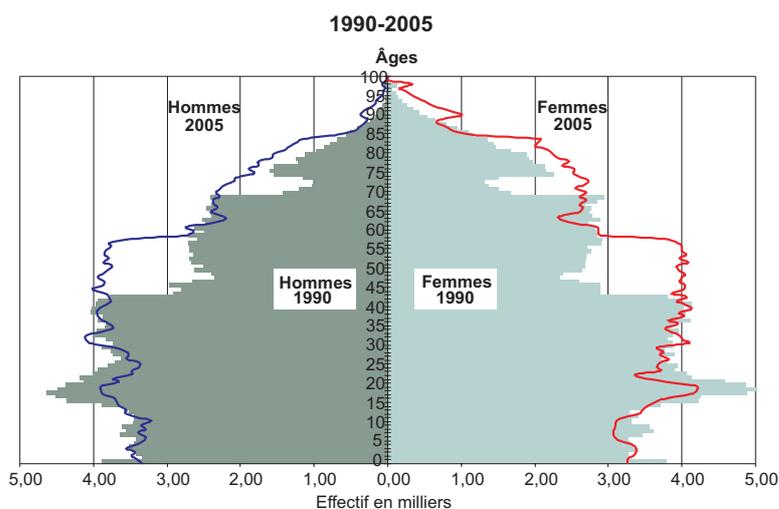
En revanche, la proportion de jeunes en Indre-et-Loire diminuerait de 3,6 points entre 2005 et 2030 ; elle atteindrait 20,7 % de la population et serait plus faible que dans le Centre (de 1 point) et en métropole (de 2 points).

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans continuerait d'augmenter dans toute la région. En Indre-et-Loire, il dépasserait légèrement le niveau régional en 2030. Il était de 71 en 1990 et de 91 en 2005 (94 pour l'ensemble de la région) ; il s'élèverait à 158 en 2030 pour 153 au niveau régional et 130 au niveau national.

Moins d'actifs potentiels que par le passé

Le département perdrait 24 500 individus âgés de 20 à 59 ans entre 2005 et 2030. Après une hausse de 10,5 % entre 1990 et 2005, le nombre d'actifs potentiels diminuerait ainsi de 8,0 % en 25 ans,

Pyramides des âges de la population d'Indre-et-Loire



Sources : Insee, Recensement de la population 1990 - Omphale 2005 scénario central

Répartition de la population d'Indre-et-Loire par tranche d'âge

	Population en 1990		Population en 2005		Population en 2030		Taux de variation 2005-2030
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	(%)
Moins de 20 ans	147 962	27,9	137 775	24,3	124 102	20,7	- 9,9
dont 0-9 ans	69 662	13,2	66 186	11,7	57 579	9,6	- 13,0
dont 10-14 ans	34 280	6,5	33 404	5,9	31 313	5,2	- 6,3
dont 15-19 ans	44 020	8,3	38 185	6,7	35 210	5,9	- 7,8
20-59 ans	276 107	52,2	305 135	53,7	280 627	46,7	- 8,0
dont 20-29 ans	79 989	15,1	72 790	12,8	69 662	11,6	- 4,3
dont 30-44 ans	115 674	21,8	117 517	20,7	98 479	16,4	- 16,2
dont 45-59 ans	80 444	15,2	114 828	20,2	112 486	18,7	- 2,0
Plus de 60 ans	105 347	19,9	124 884	22,0	195 878	32,6	56,8
dont 60-74 ans	65 826	12,4	74 390	13,1	111 838	18,6	50,3
dont 75-84 ans	29 897	5,6	38 181	6,7	59 555	9,9	56,0
dont 85 ans et +	9 624	1,8	12 313	2,2	24 485	4,1	98,9
Total département	529 416	100,0	567 794	100,0	600 607	100,0	5,8

Sources : Insee, Recensement de la population 1990 - Omphale 2005 scénario central

une décroissance légèrement inférieure à l'évolution régionale (- 8,3 %), mais nettement plus forte qu'à l'échelon national (- 1,9 %). L'Indre-et-Loire perdrait ainsi de nombreux actifs potentiels, notamment dans la tranche d'âge des 30-44 ans, dont l'effectif chuterait de 16,2 % entre 2005 et 2030. Le département compterait également moins de jeunes actifs ou étudiants : le nombre de 20-29 ans diminuerait de 4,3 %. En revanche, l'effectif des 45-59 ans, en forte hausse jusqu'en 2005, ne baisserait que très légèrement entre 2005 et 2030.

La part des 20-59 ans dans la population totale reculerait ainsi de 7,0 points pour atteindre 46,7 % en 2030. Celles des 20-29 ans et des 45-59 ans diminueraient d'environ 1,5 point tandis que la part des 30-44 ans perdrait plus de 4 points.

Un solde naturel en perte de vitesse

Le ralentissement régulier de la croissance démographique de l'Indre-et-Loire serait dû à la dégradation de son bilan naturel. Depuis 1975, l'excédent des naissances sur les décès s'est fortement réduit, malgré un léger regain entre 1999 et 2005. Le solde naturel départemental diminuerait encore, progressivement jusqu'en 2030. Il deviendrait même négatif à partir de 2018, conséquence de la diminution des naissances et d'une hausse continue des décès, liée au vieillissement de la population. Dans la région, le solde naturel deviendrait négatif à partir de 2020 tandis qu'en France métropo-

litaine il resterait positif tout en diminuant progressivement.

La baisse des naissances résulterait de la diminution du nombre de mères potentielles. En 2005, le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans est estimé à 135 700. Si les comportements migratoires constatés entre 1990 et 2005 restaient identiques, elles ne seraient plus que 127 300 en 2015 et 117 200 en 2030. Le nombre de femmes en âge de procréer diminuerait ainsi de 13,6 % entre 2005 et 2030, contre une baisse de 10,7 % en région Centre et de 3,8 % en France métropolitaine.

Un apport migratoire essentiel à la croissance démographique départementale

En l'absence d'une nette remontée de la natalité, le dynamisme démographique futur de l'Indre-et-

Loire reposerait essentiellement sur sa capacité à attirer de nouvelles populations, notamment des jeunes parents potentiels.

Or, ces dernières décennies, le solde migratoire départemental a diminué. De 1975 à 1990, l'excédent des arrivées sur les départs est estimé annuellement à près de 1 500 personnes, soit une fois et demie plus que celui constaté entre 1990 et 2005. Si les profils migratoires observés entre 1990 et 2005 se maintenaient, l'Indre-et-Loire accueillerait environ 1 000 personnes en plus par an.

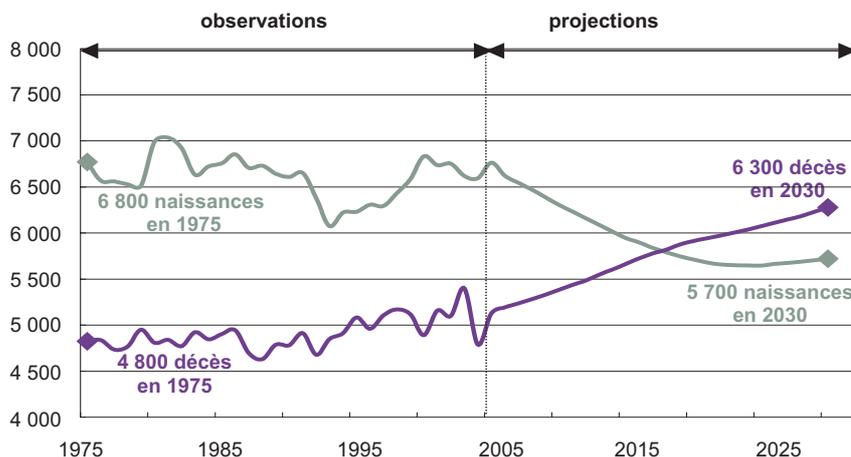
Cependant, la croissance démographique départementale, qui reposait essentiellement sur le solde naturel entre 1975 et 2005, resterait positive par la suite grâce à l'excédent migratoire qui viendrait compenser le déficit naturel. Sur la période de projection, le taux d'accroissement annuel moyen de la population de l'Indre-et-Loire dû à l'excédent migratoire (0,2 %) serait comparable à celui de la région Centre.

Un fort déficit migratoire de jeunes adultes

Les profils migratoires sont très différents selon la catégorie d'âge observée et contribuent à accélérer le vieillissement de la population. Le département enregistre en effet des gains dans toutes les classes d'âge, à l'exception de celle des 20-29 ans, correspondant au début de l'activité professionnelle.

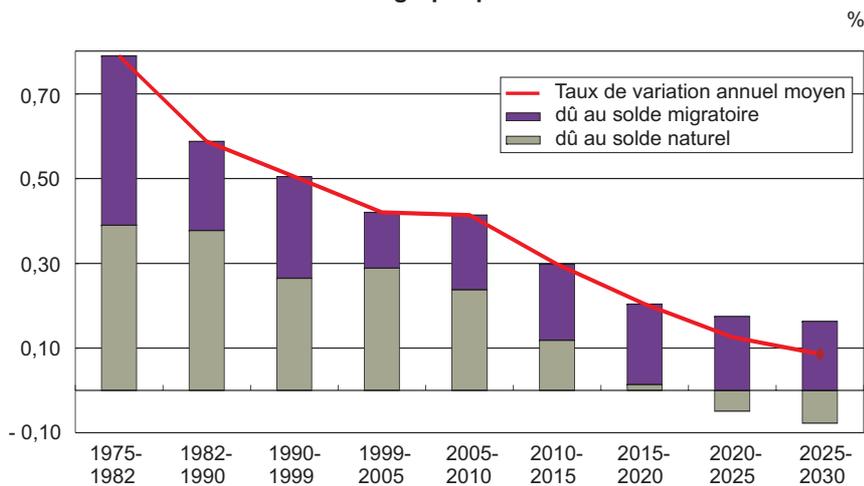
L'Indre-et-Loire présente en 2005 un excédent des entrées de se-

Évolution des naissances et des décès en Indre-et-Loire



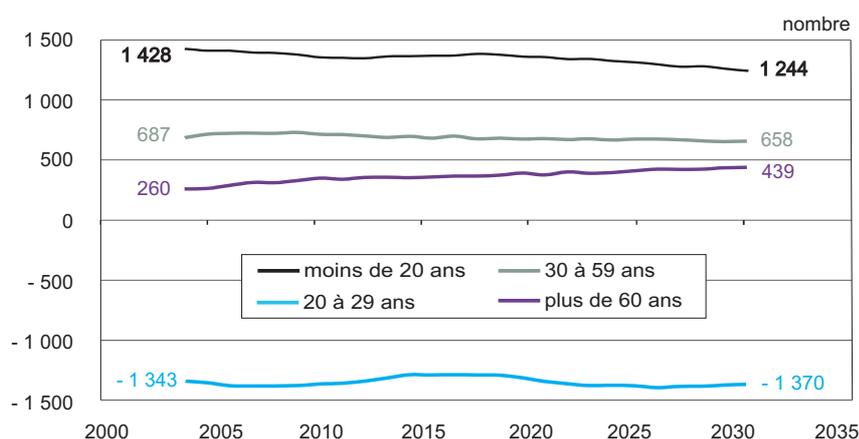
Sources : Insee, État civil - Omphale 2005 scénario central

Contribution des soldes naturel et migratoire à la croissance démographique de l'Indre-et-Loire



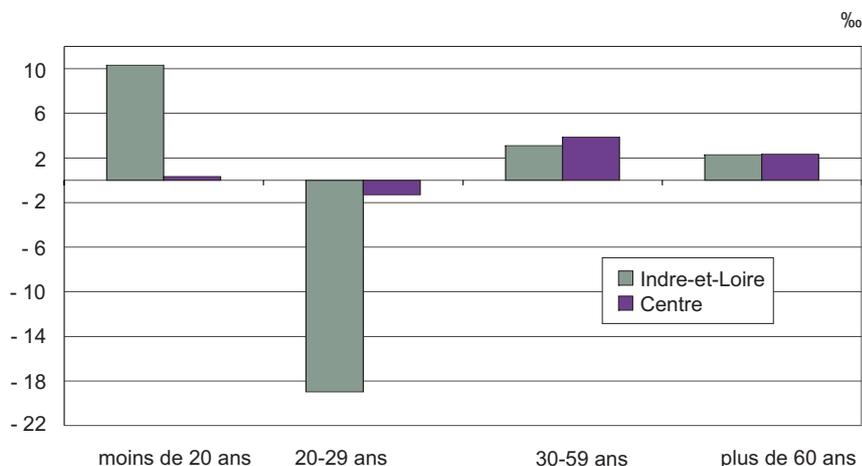
Sources : Insee, Recensements de la population - Omphale 2005 scénario central

Solde migratoire par tranche d'âge en Indre-et-Loire entre 2005 et 2030



Source : Insee, Omphale 2005 scénario central

Solde migratoire annuel moyen par tranche d'âge entre 2005 et 2030



Note de lecture : entre 2005 et 2030, l'Indre-et-Loire présente un solde migratoire annuel moyen pour la tranche d'âge des 30-59 ans de 3 personnes pour 1 000 individus.

Source : Insee, Omphale 2005 scénario central

niers sur les sorties de 260 personnes. Cet excédent augmenterait pour atteindre 440 personnes en 2030.

Les migrations des 30-59 ans présenteraient elles aussi un solde positif, oscillant autour de 650 personnes par an. Ces adultes arrivent, pour une grande part, avec des enfants, ce qui explique que le solde migratoire est aussi positif pour les moins de 20 ans. Il s'effriterait cependant un peu au cours du temps, passant de 1 430 jeunes en 2005 à 1 250 en 2030.

La position départementale serait plus préoccupante quant aux migrations de personnes âgées de 20 à 29 ans. L'Indre-et-Loire perdrait plus de jeunes de 20-29 ans qu'elle n'en attirerait, enregistrant chaque année une perte d'environ 1 350 personnes.

Les migrations de l'Indre-et-Loire se distinguent de celles de la région pour les moins de 20 ans et les 20-29 ans, présentant une amplitude beaucoup plus forte. Ainsi, le département présente un excédent migratoire moyen entre 2005 et 2030 de jeunes de moins de 20 ans de plus de 10 pour mille, contre moins de 1 ‰ pour la région, et au contraire un déficit de personnes âgées de 20 à 29 ans de 19 ‰ contre un peu plus de 1 ‰ pour la région.

Cependant, les projections de population sont sensibles aux variations des hypothèses démographiques, notamment aux modulations des comportements migratoires. Une modification des comportements migratoires entraînerait ainsi de fortes différences par rapport au scénario central, en termes d'évolution de population mais aussi de structure par âge.

Le bassin de Tours-Amboise, moteur de la croissance démographique de l'Indre-et-Loire

Le bassin démographique de Tours-Amboise est le plus dynamique du département et présente des caractéristiques similaires à celles des autres bas-

sins de l'axe ligérien, Blois et Orléans.

Bien qu'il diminue régulièrement entre 1975 et 2030, le taux de croissance du bassin de Tours-Amboise resterait supérieur à ceux du département et de la région. Après une hausse annuelle moyenne de 0,8 % entre 1975 et 2005, la population y augmenterait de 0,4 % entre 2005 et 2030. Le bassin de Chinon, dont la population augmentait en moyenne de 0,1 % par an entre 1975 et 2005, verrait sa population diminuer de 0,3 % par an entre 2005 et 2030. La population du bassin de Loches continuerait de baisser de 0,3 % par an entre 2005 et 2030 après - 0,1 % entre 1975 et 2005. Les caractéristiques de ce bassin sont proches de celles observées dans le sud régional pour des bassins tels que Le Blanc.

Le bassin de Tours-Amboise serait le seul à conserver un excédent naturel sur l'ensemble de la période 1975-2030, même s'il diminuerait considérablement à partir de 2005. Les bassins de Chinon et de Loches verraient leur déficit naturel se creuser jusqu'en 2030 et devraient compter sur des migrations pour atténuer leur baisse de population.

Comme au niveau départemental, la dégradation de ces soldes naturels s'expliquerait par une diminution des naissances du fait d'une réduction du nombre de mères potentielles. Le nombre de femmes de 15 à 49 ans diminuerait entre

Le zonage en bassins démographiques

Une typologie des communes de la région Centre, s'appuyant sur plusieurs indicateurs sociodémographiques couvrant la période 1990-2005, a permis d'élaborer un zonage régional spécifique adapté aux projections démographiques. Il est constitué de 18 bassins démographiques, regroupant des communes aux comportements démographiques similaires. Ce zonage découpe le département de l'Indre-et-Loire en trois bassins démographiques, Tours-Amboise, Chinon et Loches.

Le bassin de Tours-Amboise représente 80 % de la population départementale.



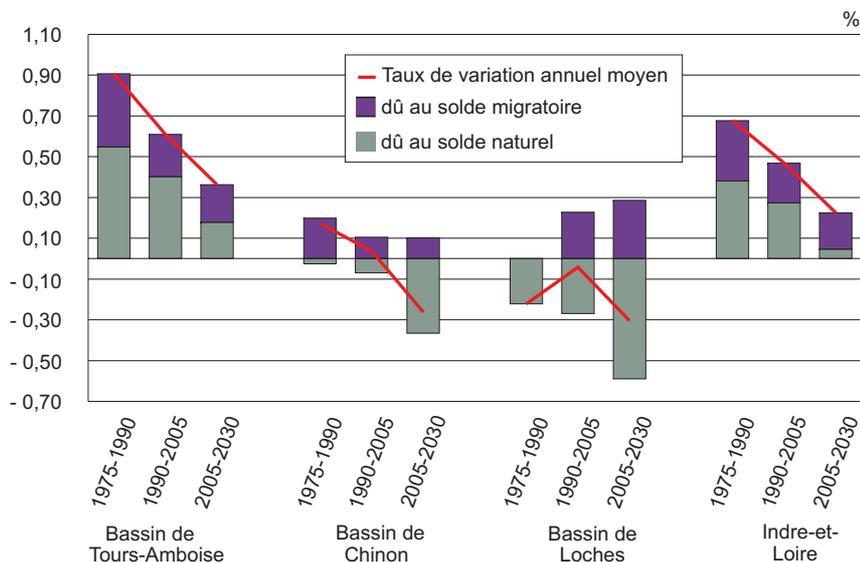
2005 et 2030 de 9,4 % dans le bassin de Tours-Amboise, moins que dans le département. En revanche, les bassins de Chinon et Loches verraient le nombre de mères potentielles chuter de 30,2 % et 34,6 % sur la même période.

Un vieillissement inégal des territoires

Tous les bassins d'Indre-et-Loire vieilliraient, mais à des rythmes différents. Le bassin de Tours-Amboise, territoire le plus jeune en 2005 selon le critère de la moyenne d'âge, est aussi celui qui vieillirait le moins rapidement. Dans les trois bassins, le nombre

des jeunes de moins de 20 ans diminuerait au profit de celui des seniors. Toutefois dans les bassins de Loches et de Chinon, le nombre de personnes de plus de 60 ans est supérieur à celui de moins de 20 ans dès 2005. Dans le bassin de Tours-Amboise, cette situation n'apparaîtrait qu'en 2013 et, en 2030, on compterait 142 personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Ce ratio serait nettement plus élevé dans les bassins de Chinon et surtout de Loches, où pour 100 jeunes de moins de 20 ans on comptabiliserait respectivement 213 et jusqu'à 264 personnes âgées.

Contribution des soldes naturel et migratoire à la croissance démographique des bassins de l'Indre-et-Loire

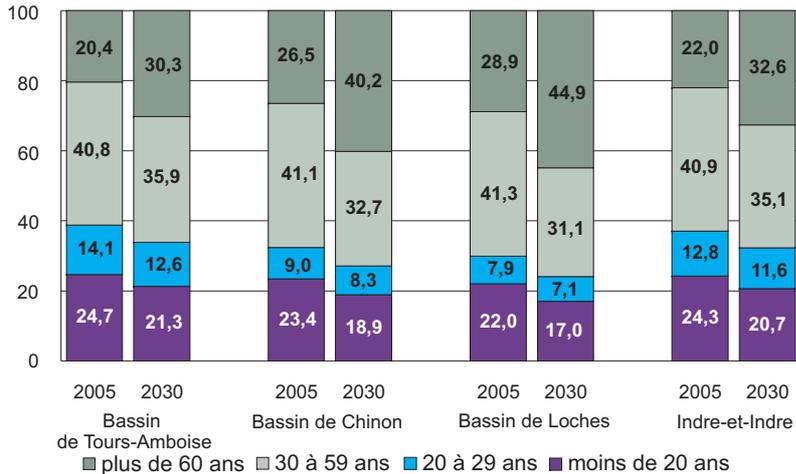


Sources : Insee, Recensements de la population - Omphale 2005 scénario central

Malgré une diminution de leur nombre, le bassin de Tours-Amboise conserverait une part de jeunes de moins de 20 ans supérieure à celle du département. Les deux autres bassins verraient leur proportion de seniors augmenter très fortement, dépassant de plus de 10 points celle du bassin de Tours-Amboise. Dans le bassin de Loches, la part des plus de 75 ans atteindrait 18 % en 2030, dépassant la part des moins de 20 ans.

La population potentiellement active diminuerait dans les trois bassins, notamment celle des 20-29 ans. Le bassin de Tours-Amboise conserverait

Répartition par tranche d'âge de la population des bassins démographiques



Sources : Insee, Recensements de la population 1990 - Omphale 2005 scénario central

jusqu'en 2030 une part de 20-29 ans supérieure à celle du département contrairement aux bassins de Loches et de Chinon où la proportion de jeunes adultes diminuerait fortement. De même, le bassin de Tours-Amboise serait le seul à conserver une part de 30-59 ans supérieure à celle du département, malgré une baisse de près de 5 points entre 2005 et 2030. ■

Le SCOT et l'aire urbaine de Tours plus dynamiques que la communauté d'agglomération

Dans l'hypothèse du maintien des tendances démographiques récentes, l'aire urbaine de Tours compterait 430 000 habitants en 2030, le SCOT en accueillerait 377 000 et la communauté d'agglomération 270 000.

Comme au niveau départemental, la croissance démographique s'effectuerait à un rythme de plus en plus faible. Ainsi, après avoir progressé en moyenne de 0,9 % par an entre 1975 et 1990 et de 0,6 %

par an entre 1990 et 2005, la population de l'aire urbaine n'augmenterait que de 0,4 % par an entre 2005 et 2030.

La population du SCOT, qui évoluait au même rythme que celle de l'aire urbaine entre 1975 et 2005, augmenterait un peu moins rapidement entre 2005 et 2030, de 0,3 % par an.

Toutefois, ces deux zones auraient une croissance démographique supérieure à celle du département, contrairement à la communauté

d'agglomération. En effet, après avoir augmenté de 0,4 % par an entre 1975 et 1990 comme entre 1990 et 2005, la population de la communauté d'agglomération ne progresserait que de 0,1 % par an entre 2005 et 2030.

Ainsi, le poids démographique de l'aire urbaine et, dans une moindre mesure, celui du SCOT progresseraient au détriment de la communauté d'agglomération. En 2030, ces territoires concentreraient res-

Anticiper, prévoir, mesurer l'avenir pour penser une organisation urbaine attractive, durable et porteuse d'identité, tels sont les défis auxquels sont confrontés les territoires. Dans ce cadre, la question « combien serons-nous ? » apparaît centrale. Apprécier les ressorts du vieillissement et ses conséquences sur le dynamisme démographique, tenter de mesurer l'impact des flux migratoires sont des enjeux vitaux pour concevoir des politiques publiques efficaces. À l'heure d'arrêter les grands axes du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération tourangelle, alors que les Programmes locaux de l'habitat de deuxième génération s'affinent, que le premier Plan climat territorial émerge, ces perspectives démographiques ne manqueront pas d'alimenter les débats qui animent notre agglomération.

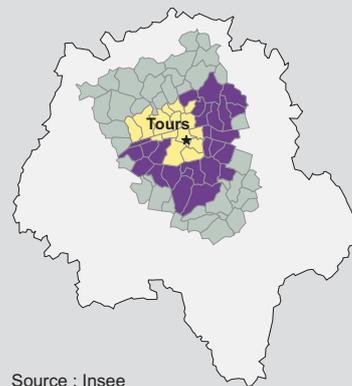
Christian Gatard, Président du Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle

Jérôme Baratier, Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

La communauté d'agglomération Tour(s)plus, créée en 2000, est composée de 14 communes, englobées dans le SCOT de l'agglomération tourangelle, mis en place en 2003 par le syndicat mixte de l'agglomération tourangelle. Le territoire du SCOT compte 40 communes, incluses dans l'aire urbaine de Tours, zonage d'étude défini en 1999 et regroupant 80 communes.

La commune de Tours, ville-centre comptant près de 137 000 habitants au 1^{er} janvier 2006, a un poids démographique considérable dans ces trois territoires.

Zonages en Indre-et-Loire



Source : Insee

■ Aire urbaine de Tours
■ SCOT de l'agglomération tourangelle
■ Communautés d'agglomération Tour(s)plus

© IGN - Insee 2009

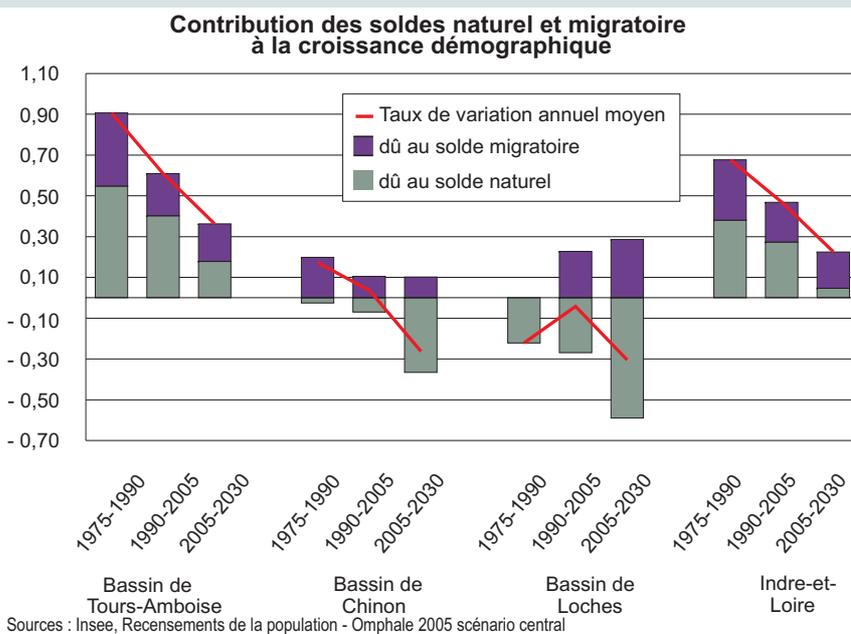
pectivement 72 %, 63 % et 45 % de la population du département.

D'avantage de jeunes et de seniors en proportion dans le SCOT et l'aire urbaine que dans la communauté d'agglomération

Comme sur la période 1990-2005, le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuerait entre 2005 et 2030 dans les trois territoires, moins dans l'aire urbaine et dans le SCOT (- 3,7 % et - 6,2 %) que dans la communauté d'agglomération (- 10,4 %).

À l'opposé, le nombre de personnes de plus de 60 ans continuerait d'augmenter. Comme au cours des quinze dernières années, la hausse serait moindre dans la communauté d'agglomération (43,6 %) que dans le SCOT et l'aire urbaine (57,9 % et 62,8 %).

Le nombre de seniors pour 100 jeunes de moins de 20 ans s'élèverait ainsi fortement entre 2005 et 2030, passant de 88 à 141 dans la communauté d'agglomération, de 83 à 139 dans le SCOT et de 80 à 136 dans l'aire urbaine. Il resterait toutefois inférieur au niveau départemental (158 en 2030). L'âge moyen augmenterait d'environ 4,5 ans entre 2005 et 2030 dans les trois territoires, atteignant 43 ans en 2030 contre 44,7 ans dans le département.



En 2030, la part des jeunes de moins de 20 ans et celle des seniors seraient moins élevées dans la communauté d'agglomération que dans l'aire urbaine et le SCOT. A contrario, la proportion d'actifs potentiels y serait plus forte (50,8 % contre 49,3 % dans le SCOT et 48,9 % dans l'aire urbaine).

Le solde migratoire différencie les trois territoires

Entre 1975 et 1990, la croissance annuelle moyenne de la population due au solde naturel est légèrement plus élevée dans la communauté d'agglomération que dans le SCOT ou l'aire urbaine.

Elle devient équivalente dans les trois territoires entre 1990 et 2005 et le resterait entre 2005 et 2030 (0,2 %), tout en diminuant régulièrement.

L'écart d'évolution de population entre les trois zonages s'expliquerait par les seules migrations. L'aire urbaine présente un taux de croissance de sa population dû au solde migratoire équivalent à celui du département : 0,3 % en moyenne par an entre 1975 et 1990, 0,2 % entre 1990 et 2005 et entre 2005 et 2030.

Le taux de croissance dû au solde migratoire du SCOT est légèrement inférieur, mais reste toutefois positif : 0,2 % entre 1975 et 1990,

0,1 % entre 1990 et 2005 et entre 2005 et 2030. Par contre, la communauté d'agglomération présente un déficit migratoire, relativement important entre 1975 et 1990 (- 0,3 %), qui s'atténue entre 1990 et 2005 (- 0,1 % par an) et qui se stabiliserait entre 2005 et 2030.

La communauté d'agglomération serait ainsi beaucoup moins attractive que l'aire urbaine ou le SCOT.

Répartition et évolution de la population par tranche d'âge

		1990		2005		2030		Taux de variation 2005-2030 (%)
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
CA Tour(s)plus	Moins de 20 ans	68 375	27,5	61 400	23,4	55 022	20,4	- 10,4
	20 à 29 ans	44 993	18,1	44 809	17,1	41 199	15,2	- 8,1
	30 à 59 ans	90 580	36,5	101 610	38,8	96 268	35,6	- 5,3
	Plus de 60 ans	44 342	17,9	54 186	20,7	77 788	28,8	43,6
	Ensemble	248 290	100,0	262 005	100,0	270 277	100,0	3,2
SCOT	Moins de 20 ans	91 304	28,5	85 208	24,4	79 906	21,2	- 6,2
	20 à 29 ans	53 533	16,7	52 727	15,1	50 837	13,5	- 3,6
	30 à 59 ans	120 616	37,6	140 597	40,3	134 926	35,8	- 4,0
	Plus de 60 ans	55 147	17,2	70 335	20,2	111 086	29,5	57,9
	Ensemble	320 600	100,0	348 867	100,0	376 755	100,0	8,0
Aire urbaine	Moins de 20 ans	101 561	28,7	96 589	24,8	93 030	21,7	- 3,7
	20 à 29 ans	57 662	16,3	56 683	14,6	56 000	13,0	- 1,2
	30 à 59 ans	133 111	37,6	158 585	40,7	154 482	35,9	- 2,6
	Plus de 60 ans	61 541	17,4	77 574	19,9	126 328	29,4	62,8
	Ensemble	353 875	100,0	389 431	100,0	429 840	100,0	10,4

Sources : Insee, Recensement de la population 1990 - Omphale 2005 scénario central

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Âge : âge atteint au 1^{er} janvier de l'année (âge en années révolues).

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période. Le solde migratoire apparent résulte du différentiel entre les populations de début et de fin de période, auquel on retire le solde naturel de la période.

Quotient migratoire : rapport entre les migrations nettes d'un territoire (entrées - sorties) et l'effectif moyen de ce territoire au cours de l'année.

Indicateur conjoncturel de fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de vieillesse : nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

SCOT : le Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, ainsi qu'en termes de protection de l'environnement et de développement durable du territoire.

Méthode de projection de population

À partir des effectifs par sexe et âge de la population issus des Recensements de la population et des Estimations localisées de population, l'Insee a réalisé des projections de population à l'aide du modèle Omphale (Outil de modélisation et de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves). La méthode consiste à simuler l'évolution des effectifs par sexe et âge d'une population à partir de trois composantes : la natalité, la mortalité et les migrations. La population de l'année $n+1$ est obtenue en faisant vieillir les individus d'un an, en appliquant des taux de fécondité par âge aux femmes de 14 à 48 ans, des taux de mortalité et des quotients migratoires par sexe et âge à l'ensemble de la population. La méthode est appliquée ainsi année après année jusqu'à la fin de la période de projection. Afin de ne pas aplanir exagérément les pics migratoires survenant aux âges jeunes, un lissage composite est utilisé pour rétablir de façon plus fine les comportements de migration très changeants d'un âge à l'autre dans cette population.

Les projections de population métropolitaines, régionales et départementales ont pour point de départ les estimations de population au 1^{er} janvier 2005, établies grâce aux enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005. Elles intègrent les données sur la fécondité, la mortalité et les migrations observées entre 1990 et 2005 afin de s'affranchir des aléas conjoncturels.

Suite à la diffusion en janvier 2009 des nouvelles populations légales au 1^{er} janvier 2006, issues des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2008, les estimations de population ont été révisées. Le modèle Omphale permettant la réalisation des projections n'intègre pas pour le moment les données millésimées 2006 diffusées en 2009.

Pour les zonages infradépartementaux, le modèle de projection s'appuie sur les informations par sexe et âge détaillés au 1^{er} janvier 1999. Les données projetées commencent donc dès 2000 et sont obtenues par prolongement de la période 1990-1999. Toutefois un calage est effectué de telle sorte que la somme des populations projetées sur des zones disjointes soit égale chaque année, à partir de 2005, à la population du territoire englobant. Les projections réalisées par Omphale nécessitent que les zones de projection contiennent au moins 50 000 habitants.

Les projections de population ne sont pas assimilables à des prévisions mais à un prolongement de tendances démographiques passées, en fonction d'hypothèses choisies. Les résultats présentés dans cette étude reposent sur le maintien à l'horizon 2030 des tendances démographiques récentes. Dans ce scénario central, ou tendanciel, les taux de fécondité par âge sont maintenus à leur niveau de 2005 (1999 pour les zonages infradépartementaux) ; la mortalité baisse au même rythme que celui observé en France métropolitaine sur la période 1982-2002 ; les quotients migratoires ont été calculés sur la période 1990-2005 (1990-1999 pour les territoires infradépartementaux) et sont maintenus constants sur la période de projection.

Pour en savoir plus

Cette publication fait suite à une étude réalisée en partenariat avec le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle et l'Agence d'urbanisme de Tours. Celle-ci fera l'objet d'un dossier, disponible sur le site internet www.insee.fr/centre rubrique « publications ».

« La population de la région Centre à l'horizon 2030 : une croissance de plus en plus faible », *Insee Centre Info n° 154*, mai 2009.

« Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 - La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », *Insee Première n° 1089*, juillet 2006.

« Projections régionales de population à l'horizon 2030 : fortes croissances au sud et à l'ouest », *Insee Première n° 1111*, décembre 2006.

« Projections de population », *Insee, Économie et Statistique n° 408-409*, mai 2008.